



CAHIER des CHARGES du CHAMPIONNAT d'EUROPE d'EQUITATION DE TRAVAIL

I - PREAMBULE

Le championnat d'Europe d'Equitation de Travail Seniors et Jeunes cavaliers, est une des manifestations majeures de la Fédération Internationale de Tourisme Equestre. Elle en constitue l'épreuve phare en matière de compétition.

Elle est, pour les cavaliers sélectionnés, l'aboutissement d'un long travail et le résultat d'efforts importants consentis aux plans sportif et financier.

Pour ces différentes raisons, dans un souci de promotion de son image et des activités qu'elle représente, la FITE attache la plus grande importance à leur réussite exemplaire, liée à une organisation sans faille.

Prescriptions impératives

- Les langues officielles de la FITE sont, de par ses statuts, le français et l'anglais.
- Tous les documents inhérents à l'organisation des Championnats doivent obligatoirement comporter le logo de la FITE.

Principes généraux d'organisation

L'organisation générale des championnats internationaux d'Equitation de Travail est confiée à un ONTE (Organisme National de Tourisme Equestre) affilié. L'ONTE organisateur peut avoir recours à un comité d'organisation agissant en liaison avec la présidence de la FITE et le secrétariat général. Cependant, seul l'ONTE organisateur est responsable devant la FITE.

Pour être recevable, sauf cas exceptionnel, la candidature d'un ONTE doit intervenir auprès du Bureau de la FITE deux ans au moins avant la date de la manifestation.

Les championnats internationaux d'Equitation de Travail sont organisés avec l'accord express de la FITE, accordé par le truchement de son Bureau et de son Assemblée Générale, conformément au règlement international d'Equitation de Travail et documents afférents, élaborés par ses soins.

Les championnats internationaux d'Equitation de Travail ne peuvent être mis sur pied que sous son égide et sous son autorité.

L'ONTE organisateur s'entoure de toutes les personnes compétentes susceptibles de lui apporter aide et savoir-faire, à quelque titre que ce soit. Il s'engage formellement à respecter le présent cahier des charges dans toutes ses prescriptions.

Composition du comité d'organisation – Budget

La composition du comité d'organisation, avec coordonnées complètes, et la répartition des tâches entre ses membres, est impérativement donnée dans le dossier de candidature, de même que le budget attaché à la manifestation ; celui-ci présenté avec un soin particulier.

Le dossier comporte également l'engagement formel du comité d'organisation à l'égard des différents postes budgétaires ainsi qu'une évaluation de la participation financière demandée à chaque concurrent.

Cette participation doit demeurer comparable d'une année à l'autre, compte tenu de l'évolution de la valeur de la monnaie de référence et des prestations fournies. Celles-ci doivent être expressément énumérées dans le dossier d'engagement et ne pas donner lieu à une augmentation des tarifs et forfait sur place.

Les frais de nourriture et d'hébergement du Président du jury et des tous les autres juges sont à la charge de l'organisateur.

L'invitation des personnalités de la FITE, Président, Vice-président et Secrétaire général, sont à la discrétion des organisateurs.

II – DELEGATION TECHNIQUE

Le Délégué Technique de la FITE en est le chargé de mission. Il agit en étroite collaboration avec le Président de la FITE.

Il est le garant de l'application du règlement international régissant la discipline.

Pour la préparation et durant le déroulement de la compétition, il agit en étroite liaison avec le Comité d'organisation, le Président du jury de terrain et les chefs de piste.

Le Délégué Technique produit, à l'issue, un rapport circonstancié sur l'organisation passée et propose, le cas échéant, toutes améliorations souhaitables.

Visite et rapport de faisabilité du Délégué Technique

Le Délégué Technique effectue la visite de faisabilité du site.

A tout moment, le DT doit être en mesure de rendre compte des difficultés éventuelles rencontrées, d'ordre technique ou financier, qui pourraient être préjudiciables à l'organisation du championnat.

Le rapport du Délégué Technique suit le schéma du document « Visite de faisabilité ».

Ce rapport est présenté par le DT et validé par le Bureau qui précède le Championnat.

Ce document, fait en double exemplaires, doit être signé par le Président de la FITE, le Délégué Technique et le Président du Comité d'organisation qui en conserve une copie.

III – MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

- Les chevaux doivent porter un numéro de têtère durant toute la compétition.
- Un speaker devant maîtriser le français et l'anglais, langues officielles de la FITE.
- Un responsable du protocole.
- Une sonorisation générale avec **musique d'ambiance**. Elle doit couvrir :
 - les lieux d'accueil et de restauration,
 - l'aire vétérinaire,
 - les aires d'évolution,
 - le site de cérémonie d'ouverture, de remise des prix.
- Autant de mats que d'ONTE, plus un pour la FITE, pour hisser les drapeaux respectifs.
- Un podium avec 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} place, chaque marche pouvant accueillir 4 concurrents.
- Liaison permanente entre le local informatique et le commissariat général.
- Une liste comportant noms et numéros de téléphone des membres des différents jurys et du chef de piste à remettre au Président du jury de terrain et au Délégué Technique dès leur arrivée.

- Les membres du Jury de terrain devront être disponibles tout au long du Championnat et ne pourront donc être affectés à d'autres tâches pendant la compétition.
- Les organisateurs doivent être en possession des numéros de téléphone des chefs d'équipe pour que ceux-ci puissent être joints lorsque les résultats de chaque phase sont établis.

Hébergement chevaux

L'organisateur prévoit :

1 box couvert par concurrent + 1 box par équipe de chaque nation, le regroupement de plusieurs concurrents individuels provenant d'équipes faiblement représentées peut être opéré.

Les boxes se situent sur un espace unique, en terrain plat, débarrassé de tout objet blessant ou contondant.

Pour mettre les concurrents dans les meilleures conditions sportives, limiter les déplacements autant que faire se peut et favoriser les contacts entre compétiteurs et accompagnateurs, **l'hébergement des chevaux doit être organisé sur le lieu de déroulement ou de départ des phases.**

L'organisateur prévoit :

- Un service de gardiennage,
- Fourrage et paille de bonne qualité,
- Des douches pour les chevaux avec à proximité immédiate des boxes.

Nota bene : Les organisateurs doivent être en mesure d'accueillir les concurrents dès les deux jours précédant l'épreuve jusqu'au lendemain matin suivant.

IV – NECESSITES LIEES A LA PRATIQUE SPORTIVE

La réunion des chefs d'équipe a lieu la veille de la première épreuve en fin d'après-midi.

A – Reprise de Travail et Maniabilité

- La carrière sur laquelle se déroule la reprise de travail est un rectangle de **40 m x 20 m**, plat, de préférence sablée.
- Elle doit être délimitée par une lice parfaitement alignée d'une hauteur n'excédant pas 0,50m.
- L'entrée de la carrière doit avoir une ouverture située au milieu du petit côté opposé à celui où est installé le Président de jury.
- Elle doit être fermée après l'entrée de chaque concurrent.
- Le public doit être séparé de la carrière par une distance d'au moins 5m.

B – Tri de bétail

- Un terrain clos de **30 m X 70 m** pour le tri de bétail.

C - Moyens commun aux trois phases

• Juges et contrôleurs

La FITE tient à jour la liste officielle des juges internationaux de TREC. Celle-ci est en ligne sur le site www.fite-net.org et mise à jour en fonction des éléments fournis par chaque ONTE.

Les juges sont proposés par leur ONTE, ils officient sous la responsabilité de celui-ci.

Chaque ONTE peut proposer au maximum 3 juges.

Les juges et contrôleurs seront réunis par le Délégué Technique afin de coordonner et d'harmoniser leur action et leurs jugements, le vendredi en début d'après midi.

Ils sont pris en charge par le pays organisateur pour la nourriture et l'hébergement, depuis l'ouverture du championnat jusqu'à sa clôture, y compris la nuit qui suit la proclamation des résultats.

V – PROMOTION

Etant rappelé que les championnats internationaux d'Equitation de Travail sont des moyens majeurs de présenter, promouvoir et valoriser l'action de la FITE et les activités liées au tourisme équestre, rien ne doit être négligé pour atteindre cet objectif.

Tous les documents inhérents à l'organisation doivent obligatoirement faire référence à la FITE, mentionner que la manifestation est organisée sous son égide, en vertu du règlement international rédigé sous son autorité et comporter son logo.

La promotion et la publicité sont réalisées :

- Dans le cadre des salons et manifestations auxquels la FITE, l'ONTE territorialement concerné et, d'une manière plus générale, les ONTE, sont amenés à être présents,
- Par l'intermédiaire :
 - du site internet de la FITE : www.fite-net.org
 - de la presse nationale et internationale,
 - de la presse régionale, locale,
 - d'affiches et de documents d'information et de promotion confectionnés pour la circonstance,
 - de conférences de presse,
 - de tous moyens appropriés.

L'ensemble des tâches d'information, de promotion et de publicité nécessite le recours aux services d'une organisation à caractère professionnel.

VI – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Le comité d'organisation, indépendamment des juges et des contrôleurs, assure également la totalité des frais de transports, d'hébergement et de nourriture du Délégué Technique de la FITE pour l'ensemble des déplacements nécessaires à l'accomplissement de sa mission, pour l'organisation du ou des championnats.

Le remboursement des frais du Délégué Technique est effectué à la fin de la manifestation, avant son départ pour son pays d'origine, de même qu'**immédiatement** à l'issue de chaque mission ponctuellement accomplie.

VII – PROCLAMATION DES RESULTATS – REMISE DES PRIX – CEREMONIAL

Le résultat de chaque phase doit être validé et signé par le Président du jury de terrain, avant affichage.

Les résultats finaux doivent être communiqués aux chefs d'équipe de chaque ONTE présent, au moins une heure avant la remise des prix.

La remise des prix est effectuée selon les dispositions jointes en annexe au présent cahier des charges. Les organisateurs doivent être en possession des hymnes nationaux des ONTE

présents et en mesure de les diffuser dans les meilleures conditions lors de la remise des prix.

Sauf cas exceptionnel, cette cérémonie se fait avec les concurrents à cheval.

VIII – RAPPORT d'ORGANISATION

Les organisateurs sont tenus de fournir **un rapport d'organisation** au Président de la FITE et au Délégué Technique dans les meilleurs délais possibles (deux mois maximum). Ce rapport **a pour objet de tirer au plus vite les enseignements de l'organisation passée et de faciliter la tâche des organisateurs futurs.**

Pour ce faire, ils utilisent le canevas **d'appréciation mis au point** par le Délégué Technique.

IX - LANGUES OFFICIELLES

Les publications officielles (dossiers, invitations et autres) doivent être rédigées au moins en deux langues (français et anglais), aussi bien que les annonces faites durant le championnat.